



1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La présente procédure a pour objectif de décrire les modalités d'accueil, d'accompagnement et de suivi des personnes en situation de handicap (PSH) au sein de QUALISSIMA, organisme de formation professionnelle.

Elle s'applique à toutes les actions de formation, qu'elles soient réalisées en présentiel ou à distance, et concerne l'ensemble des intervenants impliqués dans la préparation, la réalisation et l'évaluation des formations.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1 Accueil sans discrimination

QUALISSIMA garantit à toutes les personnes en situation de handicap un accès équitable à ses formations, dans le respect du principe d'égalité des chances et des droits.

2.2 Accessibilité

L'organisme veille à ce que :

- Les locaux soient conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Les supports pédagogiques soient disponibles dans des formats adaptés (numériques accessibles, caractères agrandis, etc.).
- Les modalités pédagogiques puissent être ajustées selon les besoins spécifiques identifiés.

2.3 Référent Handicap

Un Référent Handicap est désigné au sein de QUALISSIMA. Il est chargé :

- D'identifier les besoins des personnes en situation de handicap dès l'inscription.
- De coordonner la mise en place des adaptations nécessaires.
- D'assurer le lien entre le participant, l'équipe pédagogique et les partenaires externes spécialisés.

3. PROCESSUS D'ACCUEIL ET D'ADAPTATION

3.1 Identification des besoins

Dès la phase d'inscription, le participant peut signaler ses besoins spécifiques à travers un formulaire de préinscription ou lors d'un entretien individuel avec le Référent Handicap. Cet échange vise à identifier les contraintes éventuelles et à définir les aménagements de compensation appropriés.

3.2 Mise en œuvre des adaptations

En concertation avec le participant et les équipes pédagogiques, QUALISSIMA met en place des mesures adaptées, telles que :

- Aménagement des locaux : accès PMR, espace dédié, signalétique adaptée.
- Supports de formation adaptés : documents en version numérique, police agrandie, formats accessibles.

- Adaptations pédagogiques : temps supplémentaire, rythme individualisé, accompagnement spécifique.

3.3 Suivi pendant la formation

Le Référent Handicap assure un suivi régulier afin de vérifier l'efficacité des aménagements mis en œuvre et d'ajuster les mesures si nécessaire.

3.4 Fin de formation

Un entretien final est proposé pour recueillir le retour d'expérience du stagiaire et évaluer la pertinence des adaptations réalisées. Une attestation de formation est remise, mentionnant les compétences acquises.

4. RÔLE ET MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

Le Référent Handicap de QUALISSIMA :

- Informe les stagiaires et partenaires sur les dispositifs existants.
- Identifie les besoins spécifiques et coordonne les actions correctives.
- Mobilise les partenaires externes (AGEFIPH, MDPH, Cap Emploi, associations spécialisées).
- Suit les évolutions réglementaires en matière d'accessibilité et d'inclusion.
- Participe à la démarche d'amélioration continue du processus d'accueil.

5. PARTENAIRES ET RESSOURCES MOBILISABLES

QUALISSIMA s'appuie sur un réseau de partenaires pour garantir un accompagnement adapté :

- AGEFIPH : appui technique et financier pour les aménagements nécessaires.
- MDPH : évaluation et orientation des personnes en situation de handicap.
- Cap Emploi : accompagnement vers l'emploi et aménagement des parcours.
- Associations locales spécialisées : conseil et expertise en inclusion.

6. CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Toutes les informations communiquées par les stagiaires dans le cadre de cette procédure sont strictement confidentielles et traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).